

Pour diffusion immédiate

Élection partielle dans le district de Côte-de-Liesse
LE VOTE PAR ANTICIPATION SE TIENT LE DIMANCHE 14 NOVEMBRE

Montréal, le 12 novembre 2010 – Le président d'élection de la Ville de Montréal, Me Yves Saindon, rappelle aux électeurs du district de Côte-de-Liesse dans l'arrondissement de Saint-Laurent qu'ils peuvent exercer leur droit de vote pour le poste de conseiller de la ville dès le dimanche 14 novembre, jour du vote par anticipation, de midi à 20 h. Rappelons que cette élection partielle a été rendue nécessaire suite au décès de M. Laval Demers, en septembre dernier.

Le vote par anticipation s'adresse à l'ensemble des électeurs. Pour pouvoir voter, chaque électeur doit se présenter avec l'une des pièces d'identité suivantes : la carte d'assurance maladie, le permis de conduire, le passeport canadien, le certificat de statut d'Indien ou la carte d'identité des Forces canadiennes. Les électeurs sont aussi invités à apporter leur carte de rappel sur laquelle est d'ailleurs indiquée l'adresse de leur bureau de vote par anticipation.

Rappelons que cinq candidats briguent les suffrages au poste de conseiller de la ville. Ces personnes sont : Karim Dakdouk (Équipe Harel – Vision Montréal), Bryce Durafourt (Projet Montréal), Guy Hébert (Indépendant), Francesco Miele (Équipe Tremblay – Union Montréal) et Jean-Luc Poulin (Indépendant).

Pour plus de renseignements, on peut consulter le site internet d'Élection Montréal (www.ville.montreal.qc.ca/election) ou composer le (514) 872-VOTE (8683).

-30-

Source : Élection Montréal
ville.montreal.qc.ca/election

Renseignements pour les médias : Pierre G. Laporte
(514) 872-9376